DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier - ZA
04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 septembre 2026

N° 26/048 JD/RJ/SA

Objet : Comité national d'action sociale – Désignation du « délégué élu » et du « délégué agent ».

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à Volx, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateur en exercice : 19

Présents : 14

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, M. LIPERINI Bernard, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 4

Mme Catherine BOLÉA a donné procuration à Mme Anne-Marie CHABAUD ;

M. Marc BONDIL a donné procuration à M. Bernard LIPERINI ;

Mme Sonia FONTAINE est représentée par son suppléant M. Gilles GONCALVES ;

Mme Virginie SOSSI a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 1

Mme Sabine DANERI.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CHABAUD.

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le centre de gestion est depuis 2009 adhérent au CNAS. Le CNAS est une association 1901 qui offre des prestations aux agents des collectivités territoriales adhérentes.

Le conseil d'administration doit désigner deux délégués (un élu et un agent) pour représenter le centre de gestion au sein de ces instances et notamment à l'assemblée générale départementale.

Madame Lila DESJARDIN, se porte candidate pour être « délégué élu », du centre de gestion au sein de l'assemblée générale du CNAS.

Il est proposé madame Stéphanie ALLÉ, agent du centre de gestion pour être « délégué agent », du centre de gestion au sein de l'assemblée générale du CNAS.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_048-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 18 voix pour :

- ✓ **Désigne**, sur proposition du Président, madame Lila DESJARDIN en qualité de délégué élu, et Madame Stéphanie ALLÉ, en qualité de délégué agent, pour représenter le Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence au sein de la délégation départementale du CNAS pour la mandature 2026-2032.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille *(par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 08/09/2026

Centre Départemental de Gestion Alpes de Haute Provence 04

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_048-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026